

LE VOLLEY SIGNÉ



Cible :

Les personnes malentendantes et sourdes.

Objectif :

Il se pratique en loisir et en compétition.

Adaptation / spécificité / règlement :

- pratique mixte.
- port d'un appareil auditif interdit.
- pratiquant soumis à un audiogramme.
- âge minimum 16 ans.
- langage des signes sur le terrain.
- se pratique de la même sorte que le volley ball classique.

Où ?

Contact : florian.foulquier@gmail.com